

teurs » ou aux « points de vue » d'O. Ducrot. Pour les Genevois, il y a polyphonie seulement s'il y a *plusieurs locuteurs* – réels ou représentés. Ainsi la négation n'est pas un marqueur polyphonique dans cette approche.

On rencontre le terme de « polyphonie » dans beaucoup de contextes différents et très souvent dans des acceptions plus ou moins intuitives ou impressionnistes. Cela s'explique sans doute par la souplesse de la notion, intuitivement compréhensible. La polyphonie semble jouer à plusieurs niveaux de l'analyse. Indiquée par divers moyens linguistiques (lexicaux, syntaxiques, etc.), elle se manifeste dans l'interprétation du discours. On parlera aussi bien de marqueurs polyphoniques au niveau des *énoncés* que de *textes* et même de *genres\** polyphoniques. Or le concept reste-t-il le même ? Il est clair que les différentes acceptions divergent sur des points essentiels. La polyphonie *linguistique* se situe au niveau de la *langue*, restant ainsi une notion purement *abstraite* ; la polyphonie de *l'analyse de discours* est un phénomène de *parole* et en ce sens *concret*. La polyphonie *littéraire*, enfin, qui reste dans la tradition bakhtinienne, concerne les rapports multiples qu'entretiennent auteur, personnages, voix anonymes (le « on-dit »), différents niveaux stylistiques, etc. : on parlera de « polyphonie » s'il s'établit dans le texte un jeu entre plusieurs voix. Or rien ne semble empêcher la collaboration des différentes approches. On pourrait imaginer un modèle modulaire où l'analyse linguistique fournirait des matériaux à l'analyse de discours qui, à son tour, servirait aux analyses littéraires. Ou bien, en sens inverse, que les analyses littéraires et de discours fourniraient des données au développement de la théorisation linguistique. C'est la polyphonie dans tous ses états.

► Dialogisme, Dialogue, Discours rapporté, Énonciation, Ironie, Modalisation, Point de vue

H. N.

## Ponctuation

Dimension longtemps négligée de l'étude des textes, la **ponctuation** est passée aujourd'hui au centre des préoccupations. On attribue aux conservateurs de la bibliothèque d'Alexandrie, à Aristophane de Byzance en particulier, la première ponctuation systématique des

textes. Il s'agissait avant tout de faciliter l'oralisation d'écrits prestigieux. Mais il a fallu attendre l'imprimerie pour que s'impose un système détaillé et contraignant de signes, que l'on utilise massivement les blancs et que se développe une véritable *mise en pages*, c'est-à-dire un « ensemble de techniques visuelles d'organisation et de présentation de l'objet-livre, qui vont du blanc des mots aux blancs des pages, en passant par tous les procédés intérieurs et extérieurs au texte, permettant son arrangement et sa mise en valeur » (Catach 1994 : 9).

### QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA PONCTUATION

La ponctuation est le produit d'une longue histoire, non un système conçu d'un seul tenant. C'est « un système de signes non alphabétiques, plus ou moins "idéographiques" » qui « fonctionnent comme des signes linguistiques, et cependant n'ont en général aucune correspondance articulatoire » (Catach 1980 : 16) ; ils sont pour la plupart non prononçables. La correspondance entre ces signes visibles et la prosodie\* ne peut en effet qu'être indirecte : si la prosodie se déroule dans le temps, est indissociable du message linguistique et non-discrète, la ponctuation s'inscrit dans l'espace, ses signes sont isolables et discrets (absence/présence).

### LES THÉORIES MODERNES DE LA PONCTUATION

La ponctuation n'a pas été une préoccupation majeure de la linguistique moderne, qui, contre la tradition philologique à laquelle elle s'arrachait, a affirmé le caractère foncièrement *oral* de la langue. Jusque dans les années 70, peu d'ouvrages en France ont été consacrés à ce sujet : on signalera ceux de H. Sensine (1930) et de J. Damourette (1939). Ce dernier distingue deux types de signes de ponctuation : ceux qui indiquent les *pauses* (virgule, point-virgule, point) et ceux qui indiquent la *mélodie* (deux-points, points d'interrogation, d'exclamation, de suspension, guillemets, parenthèses, crochets, tiret) ; mais ces deux fonctions peuvent être cumulées... À partir des années 70, c'est surtout N. Catach qui a donné son importance à la ponctuation, conjointement à ses recherches sur l'orthographe ; témoigne de ces travaux le numéro 45 de *Langue française* (1980). Parallèlement, la linguiste russe L.G. Védénina avait développé une recherche sur ce thème qui a vu le jour tardivement (Védénina 1989). Par la suite, les

travaux de J. Anis ont poussé plus loin dans le sens d'une autonomisation du signifiant graphique à l'égard de l'oral (Anis éd., 1983).

La difficulté vient de ce qu'écrit et oral sont partiellement parallèles, tout en étant soumis à des structurations hétéronomes. Si certains théoriciens insistent sur la dépendance de la ponctuation à l'égard de l'oralité, dont elle serait une sorte d'auxiliaire, d'autres lui accordent une grande autonomie (pour une synthèse : Jaffré 1991). C'est là un choix qu'il est difficile de valider empiriquement : toute théorie de la ponctuation engage une certaine conception de la communication verbale.

### AUTONOMIE OU NON DU SYSTÈME GRAPHIQUE ?

**La théorie de N. Catach** part du postulat que les locuteurs cultivés modernes disposent de deux accès distincts à la langue, oral et écrit, qui ont des caractéristiques propres et complémentaires ; la langue, L, transformée sous l'influence de l'écriture, acquiert de nouvelles capacités, devenant « L prime » (1994 : 97). En outre, une lecture peut être orale (cf. le lecteur débutant), visuelle (lecture rapide) ou à la fois orale et visuelle (forme de lecture dominante). La ponctuation joue sur deux axes : d'un côté elle « rejoint et complète, dans la mesure du possible (car elle est sobre), les informations de la langue orale », de l'autre « elle a un ordre graphique interne que l'on peut dire dans une certaine mesure "autonome" » (1994 : 52-53). N. Catach distingue la ponctuation *de texte*, au-delà de la phrase, la ponctuation *de phrase* et la ponctuation *de mot*, et lui reconnaît trois fonctions majeures : unir et séparer les mots à divers niveaux (fonction syntaxique), mettre en correspondance avec l'oral (fonction prosodique\*), compléter ou suppléer les mots (fonction sémantique). Un même signe peut cependant avoir plusieurs fonctions.

**L.G. Védénina** (1989) revendique une conception large de la ponctuation, qui l'associe à la typographie et à la mise en pages. Elle reconnaît la fonction syntaxique et la fonction sémantique de la ponctuation et insiste sur sa fonction *communicative*, fondamentale en français. Cette fonction « communicative » relève de l'actualisation\*, du passage de la langue au discours, et de l'énonciation\* en tant que celle-ci permet de répartir thème\* et rhème. Sans récuser le lien entre oral et ponctuation, L.G. Védénina souligne l'asymétrie entre le système de l'oral et celui de l'écrit.

*En revanche, la conception « autonomiste », bien représentée par J. Anis (1983, 1989 ; Anis, Chiss et Puech 1988), défend « une graphématique autonome » (1983) : « L'autonomisme traite la langue écrite comme un système spécifique en interaction relative avec la langue parlée », alors que « le phonocentrisme traite la langue écrite comme une représentation déformée de la langue parlée » et « le phonogramme traite la langue écrite comme une représentation structurale de la langue parlée intégrant également des caractéristiques spécifiques » (Anis, Chiss et Puech 1988 : 77). Trois classes de « graphèmes » sont distinguées : les graphèmes *alphabétiques* (« alphagrammes), les graphèmes *punctuo-typographiques* (ou « topogrammes ») et les graphèmes *logogrammatiques* (« logogrammes ») qui ont un rôle marginal. La ponctuation au sens traditionnel est constituée de « topogrammes » ; on distingue les topogrammes « détachés », qui sont indépendants dans la chaîne graphique, et les topogrammes « liés », qui modifient les alphagrammes (l'italique par exemple). Quatre grandes fonctions sont attribuées à la ponctuation : *démarcation* (blanc entre mots, majuscules, alinéa...), *modalisation\** (points d'interrogation, d'exclamation...), *hiérarchisation* (progression\* thématique, parenthèses\*...), indication de *polyphonie\** (distinction de plans énonciatifs : marques de discours\* rapporté...).*

## EN ANALYSE DU DISCOURS

On ne peut pas raisonner seulement en termes de système. La ponctuation est très sensible au statut pragmatique des textes, en particulier aux genres\* de discours et aux conditions médiologiques\*. Dans un régime où l'oralité domine, la ponctuation est d'abord un auxiliaire pour l'oralisation d'un écrit. Tant que l'écrit se présente sous forme de rouleaux (« volumen »), la notion de « mise en pages » n'a pas grand sens. Dans une civilisation de l'imprimé, en revanche, c'est la dimension visuelle de la ponctuation qui l'emporte : la ponctuation dispose dans l'espace un texte pour un lecteur qui lit en son for intérieur. Mais, même quand domine l'oralité, il est des genres de discours prestigieux pour lesquels on se soucie d'esthétique (cf. les manuscrits médiévaux enluminés, où l'on a besoin de séparer texte proprement dit et gloses). Plus largement, la ponctuation apparaît inséparable des normes propres à chaque genre de discours, elles-mêmes relatives à des publics et à des pratiques de lecture spécifiques. Enfin, on ne sau-

rait négliger le rôle de la subjectivité qui produit le texte. Cela est évident pour les énoncés littéraires (Lorenceau 1980, Herschberg-Pierrot 1993, Serça 1997 : I, 1), surtout depuis le romantisme, mais même dans des genres contraints, il existe de multiples stratégies de ponctuation. L'avènement des supports informatiques ouvre de nouvelles possibilités à la ponctuation ; la numérisation permet de détacher le texte du support papier et offre à n'importe quel scripteur des ressources typographiques supérieures à celles dont disposaient les imprimeurs traditionnels.

► Écrit / oral, Guillemets, Segmentation graphique

D. M.

## Portrait discursif

Cette notion, introduite par Moirand (1988 a, b), réfère à la représentation qu'un locuteur transmet de lui-même à travers son énonciation, c'est-à-dire à travers la façon dont il s'inscrit en tant qu'énonciateur\* dans la matérialité textuelle, et souvent non volontairement : « Ces portraits sont *montrés* par l'énonciation, ils ne sont pas explicites » (Maingueneau 1991 : 104).

On peut la rapprocher partiellement de ce que J.-B. Grize désigne par l'image du locuteur dans le modèle qu'il propose de la schématisation\*, lorsqu'« on est en présence de la superposition de deux phénomènes : celui de l'image du locuteur et, si je puis dire, celui de son "portrait". Ainsi, dans une nature morte, le peintre donne une image de lui par sa façon de peindre » (Grize 1978 : 49-50), et qu'il distingue de la notion de représentation dans le même modèle : « Je distinguerai les représentations des images par ceci que les représentations sont celles du locuteur, tandis que les *images* sont proposées par le discours. Les images sont ce que la schématisation donne à voir. Les représentations ne peuvent être inférées qu'à partir d'indices, les images peuvent, en principe, être décrites sur la base des configurations discursives » (*ibid.* : 48).

Mais, dans le cadre d'analyse proposé par S. Moirand, il s'agit de reconstruire le **portrait discursif** d'un locuteur, avec ses variantes au fil du temps ou des genres traversés, à partir de corpus\* de textes produits par un même auteur sur une période plus ou moins longue de sa trajectoire, dans un même support (par exemple une revue pédago-